



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 59625

### Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation des marins-pêcheurs face à de nouvelles mesures de restrictions budgétaires en perspective. En effet, la Caisse de garantie contre le chômage intempéries des marins-pêcheurs de la Martinique a vocation à servir des indemnités journalières aux marins adhérents en cas d'intempéries ou d'avaries du fait de l'immobilisation des navires professionnels au port. Elle apporte un complément de revenu appréciable aux marins-pêcheurs martiniquais dont la profession a été fortement impactée par diverses contraintes d'exploitation comme l'évolution du prix des produits pétroliers, les réductions des zones de pêche, le surcoût de certains équipements et matériels, la diminution des rendements des DCP, les politiques de restrictions quant à la ressource. En Martinique, cette caisse contribue à hauteur de 400 000 à 500 000 euros en termes de cotisations volontaires des adhérents et d'aide complémentaire de l'État. Dans le circuit économique maritime, les marins pêcheurs peuvent prétendre individuellement et en moyenne à 2 200 euros par an. L'objectif est de sanctuariser le dispositif existant tant aux niveaux juridique que financier car il maintient la masse monétaire pouvant circuler dans la filière halieutique martiniquaise. Dans ce contexte, une économie supplémentaire touchant le secteur de la pêche aurait des conséquences considérables sur son avenir. Il lui demande s'il entend répondre favorablement à cette sollicitation.

### Texte de la réponse

L'attention du secrétariat d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche a été appelée sur la nécessité de maintenir les capacités d'intervention des caisses de garantie contre les intempéries et les avaries afin de compenser les conséquences d'immobilisations des navires du fait de tels événements. Malgré les contraintes financières fortes qui pèsent sur le budget de l'État en général, et sur celui consacré à la pêche, le budget de l'année 2014 et les projets en cours pour le prochain triennal, ne prévoient pas de réduction substantielle des crédits alloués au soutien à ce dispositif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription :** Martinique (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59625

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5814

**Réponse publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7222